



MAIRIE

DE

VINZIER

1 Place de la Mairie

74500 VINZIER



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

Réglementation de la circulation Sur la Route du Gavot RD 21 Du 13 au 17 Mars 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise SAE DAZZA ET CIE, Pont de Dranse – Amphion les Bains, 74506 EVIAN-LES-BAINS, pour effectuer des travaux de réseau ENEDIS.

Vu l'autorisation n°2023-01215 de la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation se fera sous alternat par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 50km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits sauf véhicule de chantier,
**Sur la RD 21 Route du Gavot
Du 13 au 17 Mars 2023**

Article 2 Conformément aux réunions de chantier du 21/02/2023 et du 07/03/2023 concernant le permis de construire des villas William route du Gavot, le raccordement ENEDIS se fera sur le poteau existant à l'angle du terrain, **sans ouverture de tranchée sur la RD21.**

Article 3 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise SAE DAZZA ET CIE

Article 4 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise DAZZA ET CIE et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 9 mars 2023

**Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD**



Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 10 mars 2023